



Pension alimentaire pour un bts en alternance

Par **rosa**, le **23/12/2008** à **16:22**

Bonjour,

Je me permet de vous ecrire car je ne sais pas les droits que j'ai.

Le contexte : Je suis separe depuis 13 ans de mon pere cause violence il ne sait jamais occupe de nous et a du mal à me donner la pension alimentaire il est impatient d'une chose que j'arrete les etudes....

Voila je ne vie plus au domicile familiale je vie en collacation et suis celibataire .

De plus je suis actuellement en BTS NRC en alternance je touche donc un revenu de 700 euros par mois. La pension etant de 300€.

Ma question est la suivante, etant encore scolarisé (attestation de scolarité en cours) mon pere doit il continuer a me verser la pension alimentaire meme si j'ai un salaire?

Merci de me repôndre.

Bien cordialement.

Mylene